

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 31 (1984)
Heft: 10

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Michel Margot

hwm. C'est ainsi que se nomme le correspondant de notre revue pour la Suisse romande. Nous l'avons chargé d'assumer à l'essai durant une année la rédaction des pages réservées à la rubrique «Voix Suisse Romande». A la demande de la Commission romande d'information (CRI), le Comité d'information et de rédaction de l'USPC a en effet donné son accord pour un essai destiné à consacrer une meilleure part aux événements de Suisse romande. C'est la CRI qui est responsable de cette expérience et qui en dressera un rapport au cours de l'été prochain à l'attention de l'USPC. Celle-ci tranchera définitivement sur la base de cette évaluation et des réactions des lecteurs, en décidant si oui ou non ces pages doivent être institutionnalisées. Il est clair à cet égard que ceci ne remet pas en cause les sujets intéressants en priorité l'USPC. Aussi, les principaux articles et les articles spécialisés rédigés en allemand continueront d'être traduits en français (et en italien).

Michel Margot, le responsable de

ces pages romandes, est journaliste indépendant, collaborateur de Radio «L», la radio locale de Lausanne et membre radical du Grand Conseil du canton de Vaud. Durant 17 ans, Michel Margot a été correspondant au Palais fédéral de la radio suisse romande et de plusieurs journaux, puis, pour un court mandat, secrétaire général du Parti radical démocratique vaudois. Il travaille en étroite collaboration avec Heinz W. Müller, responsable en sa qualité d'unique rédacteur – et donc de rédacteur en chef – de tout le reste de la partie rédactionnelle de la revue «Protection civile».

*

hwm. So heisst der Welschland-Korrespondent unserer Zeitschrift, der versuchsweise für ein Jahr die mit «Voix Suisse Romande» überschriebenen Seiten bestreitet. Auf Wunsch der Commission Romande d'Information (CRI) bewilligte die Informations- und Redaktionskommission des SZSV einen entsprechenden Versuch, mit dem erreicht werden soll, den Geschehnissen in der Romandie noch ge-

rechter zu werden. Die Verantwortung für den Versuch liegt bei der CRI, die im Sommer nächsten Jahres zuhanden des SZSV einen Bericht verabschieden wird. Aufgrund dieser Bewertung und der Leserreaktionen wird der SZSV endgültig darüber befinden, ob diese Romandie-Seiten institutionalisiert werden sollen oder nicht. Es versteht sich von selbst, dass damit die Verbandsinteressen nicht tangiert werden dürfen. Aus diesem Grund werden die wichtigsten Fach- und Leitartikel in Deutsch weiterhin ins Französische (und Italienische) übersetzt.

Verantwortlich für die Romandie-Seiten zeichnet Michel Margot, freier Journalist, Mitarbeiter des Lausanner Lokalradios L und FDP-Mitglied des Grossen Rates des Kantons Waadt. Margot war vorher 17 Jahre lang Bundeshaus-Korrespondent verschiedener Zeitungen des Welschlands und kurze Zeit Generalsekretär der FDP Waadt. Michel Margot arbeitet in enger Tuchfühlung mit Heinz W. Müller, der als Alleinredaktor (und damit Chefredaktor) für den übrigen redaktionellen Inhalt verantwortlich zeichnet.

Loi vaudoise sur la protection civile

Le «NON» de l'autonomie communale

Michel Margot

En février dernier, le Grand Conseil du canton de Vaud a refusé un projet de loi sur la protection civile. Il s'agissait en gros d'adapter la législation cantonale à la loi fédérale. Pour beaucoup de membres de l'Union vaudoise pour la protection des civils, cette décision a été un affront.

Lors de son assemblée générale de Moudon, l'UVPC, par la voix de son président, l'ancien conseiller d'Etat Pierre Aubert, a vigoureusement déploré cette attitude du législatif cantonal. «Ce vote montre une méconnaissance grave du problème complexe de notre défense générale et apporte une contribution à ceux qui contestent nos institutions», a notamment déclaré le président Aubert.

Est-ce bien le cas?

Dans l'analyse du projet qu'a faite le Grand Conseil, jamais la protection civile, en tant qu'élément important

de notre défense générale, n'a été mise en cause. Ce qui l'a été, en revanche, c'est l'autonomie communale et la charge financière. Il vaut donc la peine de s'arrêter un instant à cet aspect des choses.

Les notions de base

Le projet vaudois de loi d'exécution de la législation fédérale a semblé pécher sur trois points principaux. La majorité du Grand Conseil a trouvé que l'ensemble baignait dans le flou et qu'au surplus la notion du besoin n'était pas suffisamment prouvée; enfin, que la loi vaudoise était un peu prématurée.

La notion du besoin tout d'abord: personne ne conteste la nécessité absolue de la protection civile. Ses installations, ses procédés d'instruction, ses directives ne sont pas contestées ni contestables dans les grandes agglomérations urbaines. En revanche, cette notion du besoin n'est pas aussi

évidente dans les petites communes, surtout sur le plan de l'organisation et des installations.

Dès lors, les représentants des petites et moyennes communes se demandent si, avant d'adopter une loi contraignante vaudoise, calquée sur la législation fédérale, il ne conviendrait pas de dresser un inventaire du potentiel existant dans les villages et bourgades rurales.

Les députés ont eu l'impression que le Conseil d'Etat vaudois voulait à cet égard tenir compte davantage des directives fédérales que des réalités communales. Rien de tel pour froisser les syndics-députés ou les députés représentant les petites collectivités locales.

Aucune disposition de la loi cantonale d'exécution ne prévoyait en effet la reconnaissance d'abris existant dans les petites communes. Une reconnaissance qui aurait permis de limiter bien des investissements apparemment inutiles.

C'est pourquoi les députés, à la majorité, ont demandé une enquête préliminaire dans l'ensemble du canton, une sorte de recensement des cadres immobiliers convenables pour la protection civile. Un inventaire de ce qui existe d'utilisable!

Finances communales

Le deuxième aspect de l'opposition du législatif vaudois tient à la dépense exigée. Le Vaudois est près de ses sous, dit-on. Il l'est encore plus lorsqu'il s'agit des deniers publics, donc de ses impôts.

L'engagement financier pour la protection civile est déjà très important en Pays de Vaud. La tendance n'est pas à l'augmentation des taxes fiscales, mais bien plus à une réduction par des économies drastiques. Le Grand Conseil a la volonté de limiter les dépenses de l'Etat. De gommer tous frais superfétatoires.

Il est évident, dès lors, que les députés sollicités par le gouvernement et le peuple de limiter les dépenses, voire de rogner sur certaines d'entre elles, ne vont pas de gaieté de cœur accorder des crédits supplémentaires ou engager des dépenses nouvelles sans nécessité absolue. En l'occurrence, ce n'est pas seulement l'Etat qui aurait dû passer à la caisse, mais aussi les communes. Cet argument a joué un grand rôle dans la décision.

Mais il est vrai aussi que le Grand Conseil vaudois a voté, ces derniers temps, des crédits importants en faveur de la PC. Il a de plus donné son aval à la planification actuellement en cours. Ni les entreprises engagées ni les communes n'auront à souffrir du

retard mis à la promulgation d'une nouvelle loi vaudoise.

Car une loi existe déjà, qui est appliquée dans toute son ampleur.

Trop de zèle

La Confédération impose aux cantons une certaine adaptation de leurs règles aux siennes. On le veut bien. Mais le Conseil d'Etat vaudois manifeste trop de zèle aux yeux de la majorité des députés. Il n'y a pas lieu de se presser inutilement sur le plan législatif cantonal, alors que les dispositions fédérales sont mouvantes et pourraient n'entrer en exécution que dans dix ans.

Trop d'incertitudes du côté fédéral, trop de zèle du côté cantonal: il y a plus à nuire à la protection civile en suivant le mouvement qu'en demandant une nouvelle réflexion.

D'autant plus que le projet cantonal accordait au Conseil d'Etat des pouvoirs très étendus, mais peu clairs. La protection civile ne doit pas devenir un petit Etat dans l'Etat. La loi ne respecte pas l'autonomie communale de manière assez scrupuleuse. Le chef local de la protection civile, est-il dit à l'article 4 du projet, dépend de la Municipalité.

Et non le contraire!

Or, tel n'est pas toujours le cas en réalité, puisque des municipalités se

sont offusquées à juste titre de n'avoir pas été mises au courant, ou tardivement, d'instructions cantonales adressées aux responsables locaux.

Coordination

Un dernier point a encore été soulevé par le Grand Conseil vaudois. C'est celui de la coordination entre la protection civile et la défense civile. Ces notions sont malheureusement souvent confondues faute d'information adéquate. Il ne faudrait pas qu'une loi cantonale ajoute à la confusion dans l'esprit des citoyens.

Si l'on est attaché à la protection civile, on ne peut que vouloir une bonne loi, respectueuse de l'autonomie communale, proche et compréhensible de tout un chacun. Car dans ce domaine, c'est l'habitante et l'habitant d'un village ou d'une ville qui doit savoir de quoi il retourne. La PC est l'affaire de chacun.

C'est dans cet esprit que le Grand Conseil vaudois a rejeté la loi cantonale; il en acceptera sans doute prochainement une autre, mieux adaptée aux mentalités et sensibilités des personnes et collectivités concernées.

Un prochain numéro de notre revue donnera la parole aux responsables vaudois de la PC pour qu'ils expriment leurs vues sur la question.

Visite du pape Jean-Paul II

La protection civile fribourgeoise engagée

mm. Le 13 juin, le parc de la Poya, vaste étendue de gazon que bordent quelques arbres, servait de cadre à la grand-messe pontificale. Quelque trente-cinq mille personnes s'y massaient. Le temps était superbe. Un soleil de juin déversait à foison son ardente lumière sur la foule; il effaçait au passage tout velléité de brise.

C'est dans ce décor que la protection civile de Fribourg a mis sur pied un service spécial et de circonstance, à la hauteur de l'événement: la visite du pape Jean-Paul II. Les membres de l'état-major local, les responsables du service sanitaire et les samaritains étaient à pied d'œuvre. Leur slogan à tous, ce jour-là, était: Fribourg prévient, protège, soulage.

Par chance, pas de mission délicate. Tout a baigné dans l'huile. Mais la prévention y était pour quelque chose. Jugez plutôt: les hommes et les femmes de la PC ont distribué des

serviettes rafraîchissantes (c'était nécessaire par la chaleur qui régnait à la Poya), réparti plus de 600 litres d'eau fraîche et confectionné des milliers de chapeaux en papier à partir de 20 kg de journaux récoltés par leurs soins. Faut le faire.

Mais par ces trois gestes ou ces trois actions préventives, bien des insolations et des coups de chaleur auront été évités.

Une tâche de plus à l'actif de la protection civile. Et une réussite!

Mobilier pour centres de protection civile
études et projets, fabrication

H. NEUKOM SA
8340 Hinwil-Hadlikon ZH
Téléphone 01 937 26 91

Textilien für den Zivilschutz

Wolldecken – Leintücher
Schlafsäcke aus Baumwolle
Kissen und Duvets

Fabrikpreise

Textiles pour la protection civile

Couvertures laine et acryl
Draps de lit – Sacs de couchage en coton
Duvets et coussins

Prix de fabrique

Fabrique valaisanne de tissus et couvertures SA, 1950 Sion
Walliser Tuch- und Deckenfabrik AG, 1950 Sitten
Téléfon 027 23 22 33

La protection civile passionne la jeunesse gruyérienne

Les travaux des femmes

mm. C'est à croire qu'elle avait lu le dernier numéro (7-8/84) de Protection civile! Une écolière de La Tour-de-Trême a eu le même réflexe que la rédaction de votre revue: elle a mis l'accent sur le travail des femmes à l'intérieur de la protection civile. Lisez le texte reproduit ci-contre; il résume les impressions d'une écolière de La Tour-de-Trême après sa visite au centre de commandement de son bourg. Elle n'a pas manqué d'y considérer le rôle éminent joué par les femmes au sein de l'organisation, un rôle souligné dans notre dernier numéro.

Mais il est temps de planter le décor! A la fin du printemps, les responsables du centre de la protection civile de la commune fribourgeoise de La Tour-de-Trême ont voulu offrir aux écoliers du village leur content d'informations et d'émotions en leur ouvrant toutes grandes les portes du poste de commandement dont la bourgade de 2400 habitants s'enorgueillit.

Il s'agit d'un poste de type II, situé au centre de la localité. Il a été édifié sous la salle de gymnastique et dispose de 1600 places d'abri pour la population. Les écoliers n'étaient pas les seuls à pouvoir faire le tour du propriétaire. La population disposait de deux «journées portes ouvertes». L'intérêt a été très vif. Il est excellent que les autorités prennent ainsi l'initiative de présenter les installations et le matériel de la protection civile. C'est le plus sûr moyen de conforter les citoyennes et citoyens dans leur soutien à l'effort entrepris.

Mais c'est surtout en intéressant la jeunesse à la protection civile qu'on parviendra le mieux à faire partager par chacun la nécessité des travaux, constructions, instructions et dépenses consentis.

Et puis, c'est aussi au travers de la jeunesse qu'on peut vérifier le degré d'imprégnation et de sensibilisation d'une population au développement de la protection civile. C'est pourquoi les autorités de La Tour-de-Trême ont organisé, parallèlement à cette visite et ces «journées portes ouvertes», un concours destiné aux élèves des classes primaires. Deux formules étaient proposées:

– la rédaction d'impressions sur le centre, sous le titre «Ce qui m'a surtout intéressé dans la protection civile»,

– l'illustration de l'institution par un dessin.

Les choses se sont passées ainsi. Les élèves ont d'abord reçu une information détaillée sur la protection civile et visionné des films. Puis ils ont visité le poste de commandement. Sur place, ils ont reçu tous les renseignements voulus de la part des responsables de

l'OPL. Ensuite de quoi, ils se sont mis au travail.

Le résultat de leurs réflexions est remarquablement positif. On sent chez ces adolescents le besoin de comprendre, de percer le mystère qui se cachait derrière la lourde porte du poste de commandement, une porte qu'ils voyaient chaque fois qu'ils se rendaient à la salle de gymnastique. Dans les vestiaires, ils ne pouvaient que s'interroger en voyant l'huis la plupart du temps fermé, ou s'ouvrir un bref instant, le temps de laisser sortir un homme en bleu, casqué de jaune. Heureuse expérience!

28 mai 1984

Ce qui m'a intéressé dans la protection civile.

Un vendredi de printemps, toute la classe a visité les installations de la protection civile. Ce qui m'a énormément intéressé, ce furent les dispositions prises pour les transmissions et les travaux des femmes.

Le chef d'équipe qui nous servait de guide, nous avait conduits dans une salle assez grande. Celle-ci contenait de nombreux appareils de télécommunication. Le service des transmissions recueille beaucoup de renseignement. Ensuite, les chefs de service les analysent et les examinent. Ces renseignements sont importants et apportent une aide précieuse à tous les membres de protection. Dans la salle où sont disposés les appareils, il y a un plan du village sur lequel sont dessinés des signes incompréhensibles. Ils ne nous sont pas expliqués. Ce service transmet les renseignements aux services des autres communes.

Les femmes ont aussi leur part de travail. Elles travaillent à l'infirmérie: elles soignent les blessés et les malades. Elles s'occupent des enfants, leur fournissent des jouets. Elles font les repas et se chargent de la propriété de l'abri. Mais elles ne font pas que ça: elles s'occupent des transmissions ou du ravitaillement.

Le service des transmissions est très important, il permet d'avoir d'amples renseignements sur l'état des catastrophes. C'est grâce à lui que beaucoup d'entre elles sont stoppées. Les femmes sont très importantes dans la protection civile car elles accomplissent d'énormables tâches.

Fac-similé de la rédaction d'une élève d'une classe de La Tour-de-Trême ayant participé à la visite du poste de commandement de la protection civile.

La protection civile vue par une classe de 4^e année

La valeur de l'engagement

La classe de M^{me} Broillet (4^e année) a visité le centre et s'est livrée ensuite à une rédaction collective. Ces bambins de 9 à 10 ans ne manquent pas de sens de l'observation. Voici l'essentiel de leur travail.

«Vendredi, toute la classe est allée visiter les installations de la protection civile dans les sous-sols du bâtiment administratif. Enfin, nous allions dé-

couvrir ce qu'il y a derrière ces portes mystérieuses devant lesquelles nous passons toutes les semaines! Nous avons pénétré dans les salles en enfilade qui servent d'abri pour l'état-major. Les installations permettent la survie d'une cinquantaine de personnes: cuisine, dortoirs, douches...» Ce qui frappe les élèves de M^{me} Broillet ce sont les locaux destinés aux liaisons extérieures par téléphone et

celui affecté à «l'analyse des situations de catastrophes appelant l'intervention des troupes basées dans le village».

De retour en classe, les élèves réfléchissent au poste que chacun aimerait occuper dans l'organisation. Chef, spécialiste en électricité, chargé de l'aération, téléphoniste, lecteur de cartes, infirmière, cuisinier? «Tous sont aussi indispensables puisque sans l'un d'eux, l'équipe ne fonctionnerait pas», conclut sagement la classe.

«Apprécions à sa juste valeur l'engagement des hommes de la protection civile prêts à montrer en première ligne pour nous sauver!»



Le poste de commandement vu par Marc Granjean (5^e classe).



Vaste déploiement du matériel de la PC, par Anne-France Morand (5^e classe).